



Déclaration d'un accueil sans hébergement



Annexe II

Arrêté du 22 septembre 2006
relatif à la déclaration préalable aux accueils de mineurs
prévus à l'article R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles

Cette déclaration est à renvoyer à la direction (régionale et) départementale de la jeunesse et des sports
du domicile ou du siège social de l'organisateur

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt de la déclaration : ____/____/____ N° d'enregistrement de l'accueil :

N° d'organisateur :

Déclaration complète

Projet éducatif joint

Convention

Organisateur

Personne morale

Type : Association Comité d'entreprise Autre (préciser) :

Société commerciale Collectivité territoriale (préciser) :

Dénomination sociale :

Adresse du siège : Téléphone : _ _ . _ _ . _ _ . _ _ . _ _

..... Portable : _ _ . _ _ . _ _ . _ _ . _ _

Commune : Code postal : _ _ _ _ _

Adresse électronique : Télécopie : _ _ . _ _ . _ _ . _ _ . _ _

Représentant légal : (facultatif pour les collectivités territoriales)

M^{me} M^{lle} M Fonction :

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage :

Lieu de naissance : Date de naissance : ____/____/____

Déclarant : (uniquement si différent du représentant légal)

M^{me} M^{lle} M Fonction :

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage :

Lieu de naissance : Date de naissance : ____/____/____

Personne physique

M^{me} M^{lle} M

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage :

Lieu de naissance : Date de naissance : ____/____/____

Adresse : Téléphone : _ _ . _ _ . _ _ . _ _ . _ _

..... Portable : _ _ . _ _ . _ _ . _ _ . _ _

Commune : Code postal : _ _ _ _ _

Adresse électronique : Télécopie : _ _ . _ _ . _ _ . _ _ . _ _

Assurance

Compagnie d'assurance :

N° du contrat en responsabilité civile de l'organisateur :

N.B. : les pièces suivantes doivent pouvoir être présentées lors d'une inspection

- le document prévu à l'article R. 227-25 du code de l'action sociale et des familles (projet pédagogique)

- les documents relatifs aux personnels et aux mineurs

- le contrat d'assurance

- la copie du procès-verbal de la dernière visite de la commission de sécurité contre l'incendie (lorsque l'établissement y est soumis).

Accueil

Type

Accueil de loisirs

Accueil de jeunes (si convention)

Périodes

Année
 Mercredi Samedi Péri scolaire Autre

Vacances
 Toussaint Noël Hiver Printemps Juillet Août

Effectif des mineurs accueillis (maximum, pour un jour)

Total = Moins de 6 ans = 6 à 11 ans = 12 à 17 ans = (14-17 accueil de jeunes)

L'accueil concerne-t-il majoritairement des mineurs handicapés ? oui non

Animateurs

Total = Qualifiés = Stagiaires = Sans qualification =

Directeur(trice) ou référent (si connu(e))

M^{me} M^{lle} M

Nom de naissance : Qualification :

Nom d'usage : Prénom :

Lieu de naissance : Date de naissance : ____/____/____

Local

Local utilisé

N° du local :
numéro communiqué par la DDJS

Dénomination :

Adresse : Téléphone : _ _ _ . _ _ _ . _ _ _

Commune : Code postal : _ _ _ _ _

Accueil hors locaux

Lieu d'implantation :

Adresse :

Commune : Code postal : _ _ _ _ _

Je soussigné déclare sur l'honneur :

- la sincérité des renseignements portés sur ce formulaire,
- ne pas être en incapacité ou interdit d'organiser un accueil de mineurs,
- m'engager à vérifier avant le début de l'accueil que les personnes appelées, à quelque titre que ce soit, à prendre part à un accueil de mineurs n'ont pas fait l'objet d'une mesure administrative prise en application des articles L. 227-10 et L. 227-11 du code de l'action sociale et des familles,
- m'engager à prendre connaissance du contenu de l'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) les concernant, sans préjudice des vérifications faites par les collectivités publiques locales (telles que prévues à l'article R. 79 du code de procédure pénale) et de celles réalisées par le représentant de l'Etat dans le département, au titre de l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles,
- m'engager à fournir dès que j'en ai connaissance et au plus tard 8 jours avant le début de l'accueil :
 - l'identité et la qualification du directeur et des membres de l'équipe d'encadrement permanente,
 - l'identité des autres personnes concourant à l'accueil,
 - les effectifs de mineurs par tranche d'âge.

Cachet
(personne morale)

Fait le ____/____/____ à
Signature (précédée de la mention manuscrite "certifié exact")

Les déclarations mensongères sont passibles de sanctions pénales (article 441-6 du code pénal).

Les informations données peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé ; les droits d'accès et le droit de rectification doivent être effectués auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports du lieu de déclaration.